
Nombre de membres
en exercice: 11

Séance du mardi 27 avril 2021

Présents : 10

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept avril l'assemblée régulièrement convoqué le 27 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de Patrick MARTIN.

Votants: 10

Sont présents: Patrick MARTIN, Amélie ROBERT, Sylvette HURON, Mona MOTTOT, Olivier BESANÇON, Gwenaël DESVAUX, Stéphanie HOLIC, Jacques MOLET, Agnès MOLET, Aurélien MOREL

Excusé : Sylvain BOURIENNE

Secrétaire de séance : Stéphanie HOLIC

En début de séance, 1 mn de silence a été observée à la mémoire de notre ancien maire, Mr BAURAIN André, décédé le samedi 17/04/2021

Mr Patrick MARTIN rappelle que la commune se doit de tenir les bureaux de vote pour les élections Départementales et Régionales qui se tiendront les 20 et 27 juin 2021

Actuellement, les conditions de tenue des bureaux de vote restent à préciser par la préfecture. Les circulaires et directives sont encore en attente.

Quelques propositions sont évoquées comme la possibilité de mettre en place des bureaux de vote à l'extérieur dans le cas où il serait impossible d'organiser les deux élections à l'intérieur des bâtiments communaux.

De plus, il est demandé aux accessuels d'être vaccinés, dans la mesure du possible.

Mme Agnès MOLET fait lecture au conseil municipal d'une édition de MAIRE INFO sur les dernières directives connues.

« L'organisation du double scrutin, dans le cadre de la crise sanitaire, va poser des problèmes spécifiques que le gouvernement travaille actuellement à résoudre. Certaines des mesures à prendre sont simplement d'ordre réglementaire, ou pourront passer par une circulaire du ministre de l'Intérieur. D'autres, en revanche, relèvent de la loi. C'est pourquoi le gouvernement a intégré à son avant-projet de loi « relatif à la gestion de la sortie de crise sanitaire », qui sera présenté mercredi prochain en Conseil des ministres, un certain nombre de dispositions concernant les scrutins de juin. Sur deux points notamment : d'abord, l'éventualité qu'une partie des opérations de vote se déroulent en extérieur (par exemple dans une cour d'école). Le Code électoral désigne actuellement le lieu de vote par l'expression « salle de scrutin », ce qui, explique le gouvernement dans l'étude d'impact de son projet de loi, « semble imposer le déroulement des opérations électorales à l'intérieur d'un bâtiment ». La loi ne permet pas, actuellement, d'y déroger. D'autre part, la loi fixe de façon précise le nombre d'isoloirs et de tables : un isoloir par 300 électeurs inscrits ou par fraction – sans évoquer le cas où deux scrutins se dérouleraient concomitamment dans le même bureau de vote. Et le nombre de tables ne peut être supérieur au

nombre d'isoloirs.

Il est donc nécessaire de modifier le Code électoral. C'est ce que prévoit l'avant-projet de loi que Maire info a pu consulter, à l'article 8. Outre la modification détaillée ci-dessus concernant les panneaux d'affichage, il est également prévu d'autoriser les opérations électorales en plein air, mais dans des conditions strictement fixées : celles-ci pourraient avoir lieu « dans le périmètre délimité et sécurisé d'une emprise d'un bâtiment administratif », et en s'assurant le scrutin puisse se dérouler « quelles que soient les conditions météorologiques ». L'étude d'impact du projet de loi n'indique pas d'impact financier de cette disposition pour les communes. On peut en douter : l'installation, par exemple, d'un barnum dans la cour d'une école pour protéger les électeurs de la pluie aura un coût certain.

D'autre part, le projet de loi prévoit de modifier l'article L62 du Code électoral pour préciser que la règle selon laquelle il doit y avoir un isoloir par 300 électeurs inscrits ou par fraction serait valable dans chaque bureau de vote « y compris lorsque deux scrutins sont organisés simultanément dans la même salle ». Cette disposition permettrait aux communes de ne pas avoir à doubler le nombre d'isoloirs lorsque les deux scrutins seront organisés dans la même salle. Enfin, le texte propose de supprimer, dans l'article L65 du Code, la phrase « le nombre de tables ne peut être supérieur au nombre d'isoloirs ».

Dans l'attente d'informations complémentaires, la tenue des bureaux de vote est définie comme suit :

Bureau de Vote
des Élections REGIONALES
1^{er} tour

Président : M. MARTIN Patrick
Vice Président : M. DESVAUX Gwenaël

| | |
|----------------------|---|
| 8h00 à 10h00 | MR MARTIN Patrick Mme FOUILLAC Stéphanie Mr DESVAUX Gwenael |
| 10h00 à 12h00 | MR MARTIN Patrick Mme FOUILLAC Stéphanie Mr DESVAUX Gwenael |
| 12h00 à 14h00 | Mr BESANCON Olivier MR MARTIN Patrick Mme MOLET Agnès |
| 14h00 à 16h00 | Mr BESANCON Olivier MR MARTIN Patrick Mme MOLET Agnès |
| 16h00 à 18h00 | Mr BESANCON Olivier MR MARTIN Patrick Mme MOLET Agnès |

Secrétaire : Mme MARC Céline

Bureau de Vote
des Élections DEPARTEMENTALES
1^{er} tour

Président : M. MARTIN Patrick

Vice Président : M. MOLET Jacques

| | |
|----------------------|--|
| 8h00 à 10h00 | MR MOLET Jacques Mme HURON Sylvette Mr MOREL Aurélien |
| 10h00 à 12h00 | MR MOLET Jacques Mme HURON Sylvette Mr MOREL Aurélien |
| 12h00 à 14h00 | MR MOLET Jacques Mme MARTIN Isabelle Mme ROBERT Amélie |
| 14h00 à 16h00 | MR MOLET Jacques Mme MARTIN Isabelle Mme ROBERT Amélie |
| 16h00 à 18h00 | MR MOLET Jacques Mme MARTIN Isabelle Mme ROBERT Amélie |

Secrétaire : Mme MARC Céline

Bureau de Vote
des Elections REGIONALES
2^{ème} tour

Président : M. MARTIN Patrick

Vice Président : Mme ROBERT Amélie

| | |
|----------------------|---|
| 8h00 à 10h00 | MR MARTIN Patrick Mme MOLET Agnès Mme ROBERT Amélie |
| 10h00 à 12h00 | MR MARTIN Patrick Mme MOLET Agnès Mme ROBERT Amélie |
| 12h00 à 14h00 | MR MARTIN Patrick Mr BESANCON Olivier Mme ROBERT Amélie |
| 14h00 à 16h00 | MR MARTIN Patrick Mr BESANCON Olivier Mme ROBERT Amélie |
| 16h00 à 18h00 | MR MARTIN Patrick Mr BESANCON Olivier Mme ROBERT Amélie |

Secrétaire : Mme MARC Céline

Bureau de Vote
des Élections DEPARTEMENTALES
2ème tour

Président : M. MARTIN Patrick

Vice Président : Mme MOTTOT Mona

| | |
|----------------------|---|
| 8h00 à 10h00 | Mme MOTTOT Mona Mr MOLET Jacques Mr DESVAUX Gwenael |
| 10h00 à 12h00 | Mme MOTTOT Mona Mr MOLET Jacques Mr DESVAUX Gwenael |
| 12h00 à 14h00 | Mme MOLET Agnès Mme MOTTOT Mona Mme HURON Sylvette |
| 14h00 à 16h00 | Mme FOUILLAC Stéphanie Mme MOTTOT Mona Mme HURON Sylvette |
| 16h00 à 18h00 | Mme FOUILLAC Stéphanie Mme MOTTOT Mona Mme HURON Sylvette |

Secrétaire : Mme MARC Céline

Il est précisé qu'un repas sera prévu pour les personnes qui resteront toute la journée

Objet : Projet de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire

Projet concernant la mise en place de la protection sociale complémentaire pour les agents communaux.

Exposé du Maire :

Les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans les domaines de la santé et de la prévoyance.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal, prévoit :

- de participer au risque santé,
- de retenir la procédure de labellisation pour le risque santé
- de verser un montant de participation à tous les agents à savoir 40 € par mois et par agent

Un projet de délibération a été soumis au Comité Technique afin d'être validé.

Après accord de celui-ci, la délibération sera de nouveau soumise au conseil municipal afin d'être entérinée.

Une décision modificative sera mise en place dans l'hypothèse où une modification d'imputation comptable serait nécessaire.

Objet : ACHAT TERRAIN ZC 57- 2021_016_DE

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération 2021-006 faisant état d'une proposition d'achat de terrain pour :

- Une partie du terrain située ZC 57 d'une surface de 4500 M2 appartenant à INDIVISION MONTHEAN. Ainsi, une offre d'un montant de 23 000.00 € a été faite au propriétaire avec possibilité de négociation jusqu'à 25 000 €.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la réponse faite par le propriétaire. Celui-ci refuse la proposition financière et précise qu'il ne souhaite pas qu'une partie de cette parcelle soit vendue. Il réaffirme ainsi sa volonté de conserver la totalité de sa parcelle en location en terre cultivable.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- Abandonne le projet d'achat d'une partie de la parcelle située ZC 57 d'une surface de 4500 M2 appartenant à INDIVISION MONTHEAN.

Questions diverses

Mr MARTIN Patrick expose au conseil la proposition de l'un des habitants. Celui-ci évoque la mise en place d'un « cédez le passage » dans le bourg sur le croisement entre la D137 et la D126 (le « cédez le passage » serait ainsi mis en place au niveau de la D126). Une réflexion est menée par le conseil municipal.

Mr MARTIN Patrick fait savoir au conseil que les aînés sont très satisfaits de l'organisation menée pour la vaccination contre le COVID. A ce jour, tous les demandeurs de plus de 75 ans ont reçu leurs deux doses.

Mme MOTTOT Mona soumet un projet de concert sur le thème des fleurs. Celui-ci se déroulerait le samedi 11 septembre 2021. Ce concert viendrait en complément de la fête des fleurs qui se déroulera le 11 et 12 septembre. Le thème musical s'adapterait à celui des fleurs avec des musiques classiques comme VIVALDI.

Mme MOTTOT Mona soumettra un devis de l'ensemble MONA LISA lors du prochain conseil municipal. Le budget estimé pour cet événement serait d'environ 3900 € pour un concert d'une heure.

Un devis complémentaire pour le backline sera demandé par Mr BESANCON Olivier.

Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal, les conseillers souhaitant un chiffrage exacte du montant total de cette prestation.

Mr DESVAUX Gwenaël propose de mettre en place l'application « Panneau Pocket ». Le coût de cette application, gratuite pour les habitants, serait de 130 € par an. Elle viendrait en complément du site internet et permettrait aux administrés de recevoir des notifications concernant les événements communaux directement sur leur téléphone. Mr DESVAUX s'occuperait de la mise en place et du suivi de l'information.

Suite à la réunion du SICTOM d'hier soir, Mme FOUILLAC Stéphanie annonce le changement du contrat de ramassage des ordures ménagères. Ainsi de nouveaux camions, circulant au bio carburant, assureront bientôt les tournées. Mr MOLET Jacques précise que l'état va procéder à l'augmentation de la taxe sur l'évacuation des déchets. Celle-ci se déclinera en deux axes, l'un concernant l'enfouissage et l'autre le brûlage. Il rappelle que chacun doit être vigilant sur le tri de ses déchets.

Mr MARTIN Patrick remercie Mme MOLET Agnès pour son investissement auprès du secrétariat de mairie. En effet, celle-ci vient régulièrement afin de se familiariser avec le travail administratif. L'objectif étant de pouvoir pallier ponctuellement, en cas de besoin, à une éventuelle absence de la secrétaire de mairie.

Mr BESANCON Olivier demande si la commune possède un vidéo projecteur afin de faciliter les futures présentations lors des réunions. Actuellement la commune en possède bien un, mais celui-ci est en panne.

Mr MARTIN Patrick revient sur la situation très compliquée d'une famille sur la commune. Il précise notamment que l'un des enfants s'est fait appréhender par les forces de l'ordre.

Faute de pouvoir concrétiser l'achat du terrain qui devait servir à la construction de la future maison des seniors, Mr MARTIN Patrick propose d'orienter les futures dépenses d'investissement vers l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques. Ainsi, il suggère, pour 2022, de procéder à de l'enfouissement sur le hameau de la chevillère. Il serait possible d'y adjoindre des travaux pour la gestion des eaux pluviales. Le conseil municipal réfléchi à cette proposition.

Mr MARTIN Patrick informe que la fibre devrait arriver chez l'habitant vers Mars 2022. Des armoires ont déjà été installées et certaines lignes ont été tirées. A ce jour, le seul opérateur sur la commune est SFR.

Fin de la séance à 21h50